# SÉCURITÉ PRIVÉE MADE IN COTE D'IVOIRE ; REQUALIFIER LE CAPITAL HUMAIN DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE : PLAIDOYER POUR UNE INSTITUTIONNALISATION VÉRITABLE DE LA FORMATION CONTINUE

[Etapes de traitement de l'article]
Date de soumission : 24-04-2026 / Date de retour d'instruction : 06-05-2026/ Date de publication : 15-07-2026

**Guy Arnaud Okie OKIEI**
guyarnaudokiei@gmail.com

**Résumé** : le secteur de la sécurité privée en Côte d'Ivoire souffre d'un manque de régulation. Beaucoup d'agents de sécurité sont recrutés « sur le tas » sans bagage technique. Cela entraîné des failles de sécurité, un manque de professionnalisme et une incapacité à réagir correctement faces aux risques actuels. Ce travail vise à montrer la nécessité de la mise en place de programmes de formations systématiques comme un levier indispensable pour rendre les agents aptes à remplir leurs missions contribuant à la professionnalisation du secteur. Dans ce travail, nous faisons l'état des lieux de la situation sur la formation des agents sécurité qui opèrent sur le territoire ivoirien. Cet état des lieux nous amène à faire un plaidoyer sur la nécessité de la formation initial et de la formation continue ou de recyclage de tous les agents de sécurité ivoirien. Toute chose qui participera au renforcement de leurs capacités opérationnelles afin qu'ils répondent de manière plus efficace à l'insécurité urbaine et aux menaces contemporaines.

**Mots clés** : Recyclage, agents de sécurité privée, professionnalisme, entreprise de sécurité, formation continue.

## "PRIVATE SECURITY IN CÔTE D'IVOIRE": REDEFINING HUMAN CAPITAL IN THE PRIVATE SECURITY SECTOR. A CALL FOR THE GENUINE INSTITUTIONALIZATION OF CONTINUING EDUCATION.

**Abstract:** The private security sector in Côte d'Ivoire suffers from a lack of regulation. Many security agents are recruited "on the job" without any technical background. This leads to security lapses, a lack of professionalism, and an inability to respond appropriately to current risks. This study highlights the need to implement systematic training programs as an essential means of equipping agents to perform their duties effectively, thereby contributing to the professionalization of the sector. We begin by assessing the current state of training for security agents operating in Côte d'Ivoire. This assessment leads us to advocate for the necessity of both initial training and ongoing or refresher training for all Ivorian security agents. Such measures will help

strengthen their operational capabilities, enabling them to respond more effectively to urban insecurity and contemporary threats.

**Keywords**: Retraining, private security agents, professionalism, Security Company, continuing education

## INTRODUCTION

Le phénomène criminel est un phénomène universel qui est consubstantiel aux sociétés. Malgré les lois, les interdits, les acteurs chargés de gérer la sécurité ; le constat est que décennie après décennie la criminalité reste toujours présente dans nos sociétés. Quand semble-t-il dans une société un cas précis de crime s'estompe, il resurgir dans les mois qui suivent sous une forme nouvelle tel le phénix ; l'oiseau qui renaît de ses cendres dans la mythologie grec. Les sociétés doivent toujours découvrir de nouvelles méthodes de mettre fins aux nouvelles parades des criminelles pour une société apaisée.

C'est dans cette quête de paix et de sécurité permanente que les États ont permis aux particuliers de faire la sécurité. On peut ajouter à cela un monde de plus en plus axé sur la globalisation et le libéralisme politique. Ainsi, permettant ces initiatives libérales les États multiplient les acteurs produisant la sécurité pour limiter les effets du crime sur la société. Certains États vont même jusqu'à délaisser certains secteurs aux entreprises de sécurité privée gérer par des particuliers notamment la gestion des établissements pénitenciers en Grande Bretagne par exemple et la sécurité des gares routières. L'Afrique et la Côte d'Ivoire ne sont pas épargnées par ces initiatives libérales. L'Afrique du Sud reste le cas le plus impressionnant du déclin de l'Etat providence au niveau sécuritaire en Afrique tant les agences de sécurité ont pris le pas sur la sécurité publique. **Angot (2006)** « *Les compagnies de sécurité privées sud-africaines sont parvenues à étendre leur marché jusqu'à vendre de la protection à la Police nationale ! La gestion de la sécurité soumise à des logiques privées incarne la réalité actuelle du maintien de l'ordre en Afrique du Sud sous des formes particulières* ». C'est dans la même veine que la criminologue Berg (2003) affirmait que « *la sécurité privée ou le maintien de l'ordre privé est un phénomène qui a réémergé en force au cours de la dernière moitié du XXe siècle. […] C'est un fait avéré que la sécurité privée connaît une croissance et une expansion rapides dans de nombreux pays […], y compris en Afrique du Sud. L'Afrique du Sud abrite l'un des marchés de sécurité privée les plus importants au monde. Il est aujourd'hui presque impossible d'identifier une fonction ou une responsabilité*

*de la police qui ne soit pas également exercée par la sécurité privée* »En Côte d'Ivoire, le premier texte relatif au secteur de la sécurité privée a été établit au cours de l'année 1995, il s'agit du décret N° 95-814 du 29 septembre 1995 réglementant l'exercice professionnel du gardiennage, de la surveillance, du secourisme, de la protection et de l'assistance. Avec ce texte l'Etat Ivoirien veut encadrer le secteur des entreprises de sécurité privée pour une meilleure gouvernance de la sécurité globale dans la société Ivoirienne. Après cela, le décret N°98-323 du 15 juin 1998 a été établi en vue de poursuivre la régulation du secteur. Quelques années plus tard en 2005, un autre décret voit le jour toujours dans l'optique d'un meilleur encadrement de ce secteur qui se développe dans la société ivoirienne et face aux défis que ces entreprises posent et sont susceptibles de poser à la société ivoirienne. C'est le décret n°2005-73 du 03 février 2005 portant réglementation des activités privées de sécurité et de transport de fonds. Cependant malgré les textes, un constat de ce secteur, c'est son manque de professionnalisme et le manque de professionnalisme de ces acteurs notamment les agents de sécurité privée. Si n°2005-73 du 03 février 2005 stipule en son article 14 que : « Nul *ne peut être engagé en qualité de dirigeant ou d'être employé pour participer à une activité mentionnée à l'article premier du présent décret s'il n'a pas bénéficié…les personnes à l'issue de cette procédure en qualité d'agents d'exécution doivent subir une formation d'une durée de 1 à 3 mois dans un centre agrée par l'autorité de tutelle ».* La formation qui doit être un facteur de professionnalisme des acteurs de ce secteur est largement négligée par les dirigeants des agences de sécurité car les grandes majorités des agents de sécurité en Côte d'Ivoire n'ont pas bénéficié de formation adéquate respectant les délais et les conditions établies par ledit décret pour exercer ce métier. Cela est dû essentiellement à la spécificité de ce secteur dans la société ivoirienne qui baigne largement dans l'informel avec des multiples acteurs qui n'arrivent pas à se mettre à niveau des exigences juridiques et structurelles mais qui continuent d'exercer en toute quiétude. Parmi les nombreuses questions auxquelles les autorités doivent faire face pour permettre au secteur des entreprises de sécurité privée de répondre aux dispositions légales et d'être plus à même de participer avec le secteur public à réduire le phénomène criminel et répondre aux menaces contemporaines, la question de la formation des agents de sécurité privée se pose avec acuité. C'est le sens de ce travail qui présente la situation des agents de sécurité ivoirien concernant leur formation et qui fait une proposition de formation continue. En effet, répondre au besoin de qualification des agents de sécurité privée ivoirien est une question importante pour les

experts et autres qui s'intéressent au secteur de la sécurité privée. Quel type de formation continue sera à même d'être efficace pour ces milliers d'individus qui ont choisi ce corps de métier ? Avant de nous atteler à proposer des solutions, il serait important pour nous de scruter la littérature scientifique sur le sujet, déterminer par la suite les caractéristiques des agents de sécurité en Côte d'Ivoire, montrer l'état (en proportion) de nos agents de sécurité en panne de formation adéquate. Il convient de dire également que l'absence de formation des agents de sécurité en Côte d'Ivoire constitue un échec de la politique de régulation de ce secteur dans notre société. Au fil des années, le nombre d'entreprises de sécurité privée croit avec le nombre d'agents de sécurité toute chose qui perpétue et aggrave la situation en termes de proportion. En 2015, elle publie dans son communiqué relatif au secteur une liste de 67 entreprises de sécurité privée qui possèdent l'agrément. Quatre années après, en 2019, son communiqué fait à la date du 09 février révèle un nombre de 101 sociétés de sécurité privée de gardiennage et 03 entreprises de sécurité de transport de fonds qui sont agréées par elle. Monsieur Serge Kouakou, Directeur Général de G4S groupe Côte d'Ivoire en son temps confirmait ces chiffres lors d'une interview au cours de la même année, affirmant : « Qu'il *y a près de 800 entreprises de sécurité privée en Côte d'Ivoire, malheureusement sur les 800, il n'y en a que 104 qui ont un agrément* ». En 2021, le ministère de la sécurité rapporte par le porte-parole du ministre lors d'un colloque entre le ministère et les chefs d'agences de sécurité que la Côte d'Ivoire comptait au total 1350 sociétés privées de sécurité dont 124 sont seulement agréées. Ce manque de régulation présente des risques opérationnels et sociétaux de l'impréparation des agents de sécurité ivoirien. Entre autres risques, nous pouvons noter les bavures, la mauvaise gestion des conflits, la méconnaissance du cadre légal. Ces risques impact la crédibilité du secteur auprès même de la population. La formation continue serait-elle pas le mécanisme de requalification et de standardisation des pratiques que le secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire a besoin ? Avant d'avancer de notre exposé, nous allons donner quelques auteurs qui parle de régulation du secteur de la sécurité. Il est vrai qu'il n'aborde pas le cas de la formation continue de façon spécifique mais leurs recherches et utile car elles traitent de régulation.

**Paulin (2017),** dans sa thèse en science politique sur « *vers une politique publique de la sécurité privée, réguler la sécurité privée 1983-2014* », montre qu'en France à travers la loi de 1983 sur la sécurité privée (qui a marqué une révolution dans le secteur en France) et maintenant après la mise en place du

CNAPS[18], manifeste la volonté de l'Etat de gérer au mieux ce secteur. Ce secteur de la sécurité privée devient un autre atout que l'Etat utilise pour la gouvernance rationnelle de la sécurité et la défense intérieure. Cette étude montre l'importance de la régulation du secteur et les avantages pour l'Etat mais aussi les acteurs de la sécurité privée.

**Selam (2017),** « *évolutions et mutations de la sécurité privée : une étude des différents modèles de régulation* » dans laquelle l'auteur s'appesantit sur l'évolution de ce secteur en France particulièrement mais également en Europe et aux États Unis. Son travail qui présente l'évolution des modèles de régulation au niveau de la sécurité nous permet de connaître l'histoire des entreprises de sécurité privée à travers l'idéologie des principaux acteurs de la survenance de ce modèle de contrôle sociale dans le monde

**Mulone (2008)** : « *Privatisation et commercialisation de la sécurité : nouvelles perspectives sur les relations entre public et privée* », fait un travail très intéressant qui nous présente la nouvelle gouvernance de la sécurité au Canada, un travail qui s'appuie sur le secteur privé qui jouit d'une expansion phénoménale dans ce pays. Son travail nous présente les cas de commercialisation de la police. Toute chose qui relève un enjeu nouveau que Mulone veut faire ressortir : celle de la compétition entre le secteur public et le secteur privé (les deux secteurs se battent pour avoir des marchés). Même si l'auteur veut minimiser cette compétition car les acteurs de la sécurité publique n'en font pas le cheval de bataille et aussi sur le fait que les agences de sécurité privée n'ont pas encore atteint la stature du secteur publique dans cette société.

**Faucher (2015),** *« la nouvelle gouvernance de la sécurité publique et ses impacts sur les institutions démocratiques : une analyse du cas de la commercialisation des services du SPVM »*. Dans ce mémoire l'auteur montre que la privatisation de la sécurité fait partie de la nouvelle gouvernance de la sécurité dans le monde d'aujourd'hui. Il montre que la sécurité est un domaine mixte où les secteurs public/privé sont en constante relation. L'auteur analyse une nouvelle donne celle de la commercialisation de la police publique notamment du SVPM (Service de Police de la Ville de Montréal).

**Arroyo (2007),** dans son mémoire de master aborde la question de la professionnalisation du secteur de la sécurité privée en France. L'auteur s'est intéressé aux enjeux de la professionnalisation. Soulignant le décalage entre les textes sur la

[18] Conseil National des Activités Privées de Sécurité

formation et leur application réelle. S'intéressant aux actions déjà entreprises, il veut montrer que l'éducation et la formation peuvent contribuer à la professionnalisation du secteur en France. L'objectif de son travail est de trouver des procédés de formations qui contribueront à la professionnalisation du secteur déjà engagé en France notamment au plan législatif

**Babou (2014),** dans sa thèse intitulée : « *la privatisation de la sécurité en Afrique : à la recherche d'une réglementation appropriée* », aborde la question des SMSP dont il suggère un encadrement plus efficace vu le rôle que ces sociétés jouent ou ont joué dans certaines zones en conflits tel que l'Irak en 2008. Pour lui, il faut donc des textes contraignants de droit international et leur application ; ce que notre monde est loin d'avoir à ce stade. Le fait qu'aucune juridiction international n'est pas compétente pour connaître une affaire intentée contre une personne morale de droit privée constitue une faille du droit international qui selon lui qu'il faut corriger. Ainsi les sociétés militaires de sécurité privée agiront en connaissance de cause et seront aptes à répondre à toutes dérives les concernant. Le document de Montreux n'est qu'une petite avancée qu'il convient de soutenir selon Babou. Mais l'auteur demande des avancées bien plus significatives.

Les auteurs cités mêmes s'ils n'abordent pas exclusivement le cas de la formation continue ou de recyclage dans leurs recherches, parlent de la régulation du secteur de la sécurité privée dans nos sociétés. Dans la régulation de ce secteur dans leurs sociétés respectives, la question de qualification des agents de sécurité et ouverte. Ils présentent les modèles de régulations dans leurs sociétés.

## I. Méthodologie

### 1.1. Terrain d'étude, population d'enquête et échantillon d'enquête

Le terrain choisi dans le cadre de cette étude est la ville d'Abidjan porte d'influence de la Côte d'Ivoire. Abidjan est la troisième capitale de ce pays après Bassam et Bingerville. Elle demeure le poumon économique ; On la qualifie de capitale économique de la côte d'ivoire malgré le transfèrement de la capitale à Yamoussoukro toute chose qui en dit long sur sa capacité a absorbé à elle seule l'essentiel des activités économiques dans ce pays. Abidjan compte 13 communes (Abobo, Adjamé, Anyama, Attécoubé, Bingerville, Cocody, Koumassi, Marcory, Plateau, Port bouët, Treichville, Songon et Yopougon).

Le choix de la ville d'Abidjan dans cette étude, s'explique par le niveau de développement de la délinquance, la criminalité et l'insécurité, de sa superficie par rapport aux grandes villes de la Côte d'Ivoire, de sa contenance en termes d'agence de sécurité privée. En effet, pratiquement toutes les entreprises qui opèrent sur le territoire ivoirien en matière de sécurité privée se regroupent à Abidjan. C'est généralement les succursales de ces agences qui opèrent en majorité dans les villes de l'intérieur du pays.

**La population d'enquête** se constitue des strates sociales concernées par le phénomène étudié. Ce sont ces individus qui sont à mesure d'avoir des informations sur le sujet, qui sont concernés et mêlés à l'univers du phénomène étudié. Ce sont les personnes ressources que nous avons choisi pour recueillir nos données. Dans ce

travail la population d'étude se constitue des : « agents de sécurité privée ». En effet, les agents de sécurité privée sont les agents d'exécution et ce sont eux qui doivent bénéficier des formations adéquates pour exercer ce corps de métier selon le décret N°2005 du 03 février 2005 portant réglementation des activités privées de sécurité et de transport de fonds et notamment son article 14.

**Échantillon d'étude** est essentielle dans la recherche scientifique, généralement les études scientifiques se font sur des phénomènes dont il s'avère bien souvent impossible aux chercheurs de toucher l'ensemble de la population constituant le phénomène étudié. Ainsi, l'échantillon est une partie dudit phénomène étudié qui permet de représenter l'ensemble. C'est une portion susceptible d'être généralisée pour expliquer l'ensemble du phénomène. Il existe plusieurs méthodes ou gammes d'échantillonnage parmi lesquelles le chercheur doit puiser pour représenter. Le choix se fait selon le but voulu par le chercheur pour réaliser son étude et surtout selon la question étudiée.

Notre choix à nous s'est portés sur une méthode d'échantillonnage non probabiliste qui est la méthode d'échantillonnage par convenance. En effet, les chiffres au niveau des entreprises de sécurité privé ; phénomène étudié ne sont pas précises. Difficile de connaître la liste exhaustive de toutes les entreprises opérant sur le territoire. Difficile de connaître le nombre d'employé dans le secteur des entreprises privées de sécurité. Il n'en demeure pas moins que cette méthode bien vraie non probabiliste permettra de trouver des données probantes et viables pour l'étude. Ce sont au final 100 agents de sécurité de 20 entreprises de sécurité différentes qui ont participé volontairement à cette étude dans le district d'Abidjan. Ces participants ont été sélectionnés en fonction de la facilité, de l'accessibilité qui nous avons mis pour les atteindre. Les enterprises choisies sont : G4S, AHAD SECURITE, FIRST SECURITY, SECURITE FORCE TRANQUILLE, ANGEL GUARDIAN, MULTIETOILE, TIME SECURITY, FAC SECURITE, SIBA SECURITE, ASPCI, TITAN, SECURITE G4S, SIGA, SMO, EGIB SECURITE, WEST AFRICA SECURITE, SOPRES SECURITE, UGS

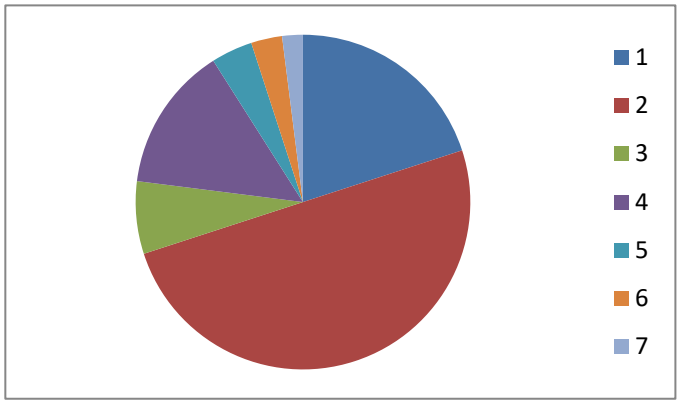
### 1.2 Méthodes de recherche, techniques de recueil de données et méthodes d'analyse de données.

Cette étude s'inscrit dans l'approche phénoménologique et met un accent particulier sur le vécu professionnel des agents de sécurité privée en côte d'Ivoire. Nous avons utilisé le questionnaire et le guide d'entretien pour recueillir les propos des agents de sécurité qui nous avons rencontré sur leurs lieux de travail. L'analyse quantitative s'est faite principalement à travers le logiciel bureautique Excell qui nous a produit des résultats chiffrés qui ont subi une analyse descriptive. Il faut noter que l'analyse de contenu aussi été utilisé pour les données qualitatives.

## II. RESULTATS DE L'ETUDE :

### 1.1. CARACTERISTIQUES DES AGENTS DE SECURITE EN COTE D'IVOIRE OBTENUES AUCOURS DE L'ENQUETE DE TERRAIN

### 1.1.1. Âge des agents de sécurité interrogés

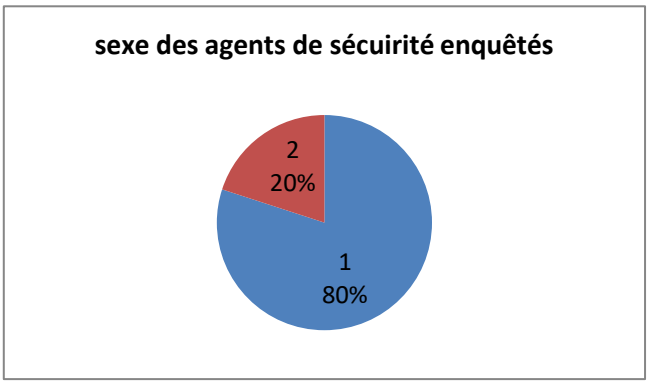



**Source : Okiei, 2023**

Le diagramme ci-dessus est la représentation des agents de sécurité enquêté selon leur âge. La grande partie des agents de sécurité interrogée est comprise entre la tranche d'âge de [26-30ans] avec 50 % d'individus enquêtés, ensuite la tranche d'âge la plus représentée est celle qui se situe entre [21-25ans] avec 20% d'individus enquêtés, nous avons la classe d'âge de [36-40ans] avec 14% d'individus enquêtés, les classes d'âge de [31-35ans] avec 7% d'individus enquêtés ; de [46-50ans] avec 4% d'individus enquêtés, de 41-45ans avec 3% d'individus enquêtés et de [51-55ans] avec 2% d'individus enquêtés sont faiblement représentées parmi la population enquêtée.

Les métiers liés à la sécurité privée attirent plus les individus compris entre la classe d'âge de 21-30ans. Cela est le fait que ce métier qui de l'imaginaire est lié à la force, aux armes. Recruter les personnes dont l'âge permet d'exercer cette force physique accompagné d'une flexibilité de l'esprit est un atout pour les agences de sécurité. C'est donc un secteur qui attire les individus dans la force de l'âge. Concernant le besoin de formation du secteur, il faut noter que le secteur regorge de personnes jeunes dont la formation continue serait bénéfique car ils peuvent travailler encore de nombreuses années et apporter longtemps s'ils restent dans le secteur.

### 2. Sexe des agents de sécurité interrogés




**Source : Okiei, 2023**

Le diagramme ci-dessous est la représentation de la population des agents de sécurité enquêtée selon le sexe. La lecture de ce diagramme montre que les agents de

sécurité enquêtés sont du sexe masculin en grande majorité avec 80% de représentation. Entre terme les entreprises de sécurité recruteraient plus les hommes que des femmes qui sont quand a-t-elle représentée à 20 % dans la population des agents de sécurité enquêtée.

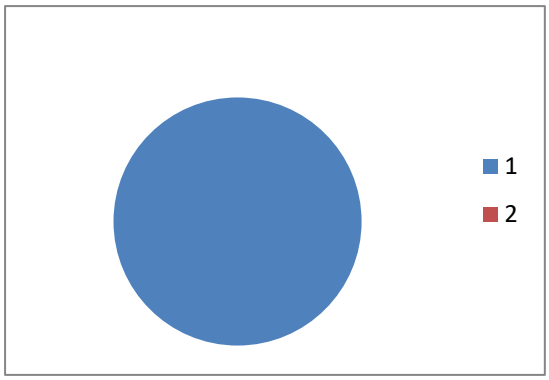
### 3. Présentation des agents ayant effectué une formation pour exercer le métier

| non | oui | total |
|---|---|---|
| 87 | 13 | 100 |
| 87% | 13% | 100% |

**Source : Okiei 2023**

Quand nous avons interrogés les agents de sécurité sur le fait qu'ils avaient ou non effectué la quasi-totalité de ces agents ont répondu par la négative (87%). Certains ont argué avoir reçu une formation (13%). La majorité des agents de sécurité n'ont pas effectué une formation avant d'être posté sur un site pourtant le décret n° 2005-703-du 03 février 2005 stipule en son article 14 du décret n°2005-703 du 03 février 2005 stipule que : « ***Nul ne peut être engagé en qualité de dirigeant ou d'être employé pour participer à une activité mentionné à l'article premier du présent décret s'il n'a pas bénéficié…..les personnes à l'issue de cette procédure en qualité d'agents d'exécution doivent subir une formation d'une durée de 1 à 3 mois dans un centre agrée par l'autorité de tutelle*** »

### 4. La durée de la formation pour les agents ayant répondu par l'affirmative

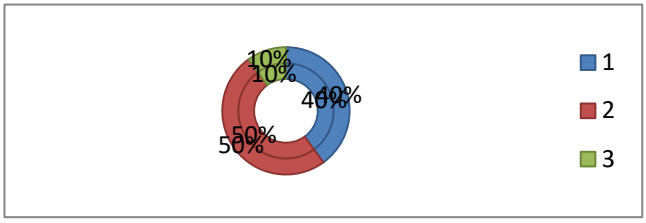



**Source : Okiei 2023**

Le diagramme de présentation de la durée de formation montre que les agents de sécurité ayant répondu par l'affirmative à la question de savoir s'ils avaient subi une formation avant d'être posté. Ce diagramme montre que la dicte formation a été faite en moins d'un (01) mois pour tous les agents interrogés.

La durée de la formation subie par les agents de sécurité n'est pas conforme aux textes qui demandent une formation de 1-3mois (article 14 du décret n°2005-703 du 03 février 2005) avant d'exercer cette activité. Il ressort donc que la formation est négligée dans la majorité des cas par les agences de sécurité. La priorité se trouve ailleurs pour les chefs d'entreprise.

**5. Niveau d'étude des agents de sécurité interrogés**




**Source : Okiei, 2023**

Dans ce diagramme qui présente le niveau d'étude des agents enquêtés il ressort que : la majorité des agents de sécurité enquêté se répartissent entre le niveau secondaire (50%) et primaire (40%). Une proportion moindre se trouve au niveau supérieur avec 10% d'individus représenté.

Sur le plan éducatif les agents de sécuritaire interrogés ont un niveau requis pour le métier comme le demande notamment les textes sur le secteur. Ils sont fortement représentés au niveau secondaire et primaire. Ces niveaux ne sont pas à même de chercher une ascension professionnelle plus huppée comme pourrait réclamer un cadre ou agent de maîtrise. On n'y retrouve toutefois des individus ayant un niveau supérieur. Nous avons fait ressortir le niveau des agents car cela peut être un acquis non négligeable dans l'assimilation des modules. Les agents de sécurité sont capables dans la majorité d'assimiler les modules d'une formation continue car ils ont une base éducative satisfaisante.

## III : PRESENTATION DU MODELE DE RECYCLAGE

### 3.1 Définition du concept de « recyclage »

Le recyclage vient du verbe recycler qui est : « un procédé de traitement des déchets industriels et des déchets ménagers qui permet de réintroduire, dans le cycle de production d'un produit, des matériaux qui le composent. L'un des exemples qui illustre ce procédé est celui de la fabrication de bouteilles neuves avec le verre de bouteilles jetées puis récupérées »

Ce qui nous a intéressés dans ce concept pour l'utiliser dans le domaine de la sécurité c'est qui ce mot fait ressortir la réutilisation d'une chose qui était auparavant utilisé. Elle fait ressortir la récupération, requalification, la conversion. Réfléchissant sur la question de la sécurité privée en Côte d'Ivoire une question nous est venue à l'esprit :

comment former les milliers d'agent de sécurité en service ? En effet, il ne s'agit dans la gouvernance de ce secteur de ne pas mettre sur la touche plusieurs agents qui vivent de ce secteur sous prétexte qu'ils n'ont pas reçu de formation. Il s'agissait pour nous en tant que chercheur de trouver une solution adéquate pour permettre au chef d'entreprise de conserver des agents qui plus est seront dorénavant plus apte à exercer ce métier. Le recyclage des agents de sécurité privée est une solution qui semble convenir non seulement aux agents mais aussi au chef d'entreprise de sécurité et aux clients. En effet, lors de nos entretiens avec quelques chefs d'agence de sécurité c'est qu'ils étaient bien conscients de la nécessité de la formation. Mais la pression de répondre au besoin d'un marché devant la forte concurrence et aussi la difficulté pour les entreprises de trouver des agents de sécurité quand ils ont un marché fait passer la formation de l'agent au second plan. Juste après son recrutement l'agent est habillé et mis sur le terrain (site). La solution du recyclage est une solution qui permet aux entreprises d'avoir d'agents formés, donc plus professionnels pour exercer dans cet univers risqué de la sécurité.

3.2 : l'architecture du modèle

Le modèle s'appuie sur trois grandes lignes.

3.2.1 : le module 1 : cadre légal et droits humains

Ce module permettra aux agents de sécurité d'avoir des notions de la législation du secteur, leurs prérogatives afin de ne pas les dépasser l'exercice de leur fonction.

3.2.2 : le module 2 : gestion pacifique des conflits urbains

Ce module vise à permettre à nos agents d'avoir les aptitudes requises pour régler de manière pacifique et dans le cadre de leur prérogatives les conflits auxquels ils pourront faire face.

3.2.3 : secourisme, gestion des risques

Le secourisme est important car l'agent de sécurité sera à même de pratiquer les gestes de premiers secours en cas de nécessite. La gestion des risques car en criminologie comme en science de la sécurité l'agent de privée est considéré comme le premier maillon de la chaine de la sécurité (de secours) ; sur des sites comme la banque, les usines il est le premier à être présent avant l'arrivée de la force publique.

3.3 Le mécanisme de gouvernance proposé

Dans le cadre de ce travail, nous proposons un mécanisme de gouvernance basé sur trois entités qui sont le ministère de l'intérieure et de la sécurité, le FDFP et les regroupements d'entreprises de sécurité en Côte d'Ivoire.

3.3.1 : le ministère de l'intérieure

Le ministère de l'intérieure est choisi car c'est lui qui gère la politique de la sécurité publique et la gouvernance de la sécurité privée. A travers la DST (Direction de la sécurité du territoire), elle attribue les agréments. Ce ministère peut égaler acter l'initiative de textes de lois pour une meilleure régulation du secteur et acter la formation continue dans le cadre réglementaire de la sécurité privé.

3.3.2 : le FDFP (Fonds de Développement de la Formation Professionnelle.

Le FDFP se veut une structure de financement des PME (petites et moyenne entreprises), puisque les entités privées de sécurité sont en grande majorité des PME elles sont touchées par cette structure.

3.3.3 Les regroupements d'entreprises de sécurité privée en Côte d'Ivoire

Au travers desdites structures, nous pouvons avoir un regroupement plus aisé des entités de sécurité. Elles sont les interlocutrices crédibles pour mener des actions au sein de la corporation.

## IV. DISCUSSION

Dans cette partie, il s'agit d'établir un dialogue analytique entre la littérature spécialisée et nos propres résultats. Ces études convergent vers un constat unanime : la formation des agents de sécurité conduit vers la professionnalisation du secteur des entreprises de sécurité privée. La formation continue des acteurs permettra de connaitre mieux les acteurs présents sur le terrain. L'examen des processus de régulation mené par Mulone (2008), faucher (2015) et Selam (2017) met en lumière un consensus clair : la foramtion des agents de sécurité y est érigée en leitmotiv central, indispensable pour structurer, crédibiliser et professionnaliser durablement le marché de la sécurité privée. Leurs études vont dans notre vision de faire de la formation continue le moteur pour professionnaliser ce secteur dans notre société. Former continuellement nos agents de sécurité fera d'eux des professionnelles outillées pour leur métier mais aussi ils se sentiront important, leur valeur sera relevée à leur propres yeux. Ils ne se verront plus comme des subalternes. La sécurité privée est un métier qui s'exerce dans notre société quand il n'a plus rien, quand on n'a échoué dans la vie, « quand on n'a plus rien à se mettre sous la dent ». Arroyo (2007), quant a lui a souligné le décalage entre les textes sur la formation et leur application réelle. Comme c'est le cas dans notre société à ce stade de développement des activités dans entreprises de sécurité. L'auteur croyant fortement au fait qu'éducation et la formation restent les meilleurs outils du professionnalisme va s'intéresser aux actions déjà entreprises dans ce but dans la société française. L'objectif de son travail est de

trouver des procédés de formations qui contribueront à la professionnalisation du secteur déjà engagé en France notamment au plan législatif. Cela rejoint notre travail et notre proposition de recyclage des agents de sécurité dans notre société qui selon nous constitue un pas vers le professionnalisme du secteur en Côte d'Ivoire.

## CONCLUSION

« Sécurité privée made in Côte d'Ivoire » ; requalifier le capital humain de la sécurité privee : plaidoyer pour une institutionnalisation de la formation continue dans le contexte ivoirien. nous a ~~avons~~ permis d'explorer la complexité de la gouvernance du secteur de la sécurité dans notre société. Les résultats obtenus par cette étude ont montré que les agents de sécurité privée opérant dans la majorité des entreprises de sécurité privée n'ont bénéficié d'aucune formation adéquate pour être à même de répondre efficacement aux challenges de ce métier. Si les textes sont ignorés par les acteurs (chefs d'entreprises), à l'état actuel des choses des réponses adéquates doivent être trouvées pour un professionnalisme de ce secteur dans notre société.

Il est évident que le manque de professionnalisme de ce secteur l'empêche d'être une alternative évidente à la sécurité publique. Elle jette le discrédit sur la vision holistique de la sécurité dans notre société. Car le niveau de qualité entre les acteurs du secteur publique qui bénéficient des formations dans les différentes écoles (école de police, de gendarmerie) et les agents de sécurité privée qui manque instruction est problématique.

De plus la prolifération des entreprises de sécurité privée dans notre société n'est pas de nature à arranger les choses, elle constitue ni plus ni moins une source d'amplification de cette situation. Car elle entraîne la multiplication des agents de sécurité non professionnelle, sans formation adéquate.

Cette étude qui fait un plaidoyer dans l'optique d'une institutionnalisation de la formation de recyclage des agents de sécurité constitue un pas en faveur du professionnalisme du secteur. Elle ne constitue pas la seule panacée, mais elle veut participer dans une cadre d'amélioration du secteur. Elle peut constituer un outil de réflexion pour les décideurs afin sur la question dans notre société.

Les autorités ivoiriennes ne doivent pas se complaire dans ce manque de professionnalisme surtout que les Etats voisins font face aux défis du terrorisme. Les milliers d'agents de sécurité doivent être un renfort supplémentaire de prévention de tels actes. Former les agents de sécurité se doit d'être un leitmotiv pour notre société, il y va de notre tranquillité.

Adopter, exiger et faire de la formation continue va sortir le secteur de son image de secteur anomique. L'exigence de la formation garantira à la Côte d'Ivoire de rehausser les standards du secteur.

**Références Bibliographiques**

**Angot M., 2006, la marchandisation de la sécurité à Johannesburg, Toulouse : Institut d'Etudes politiques**

**Arroyo A. (2007)** secteur privé de sécurité et de surveillance humaine : « entre prévention et intervention, risques et enjeux de la professionnalisation » Université de Rouen Département des sciences de l'éducation.

**Babou.C. (2014) «** *la privatisation de la sécurité en Afrique : à la recherche d'une réglementation juridique appropriée* » tirée de ELSEA (Jennifer K.), SCHWARTZ (Moshe) and NAKAMURA (Kennon H.), "Private Security Contractors in Iraq: Background, legal Status, and Other Issues", op. cit, p. 3. Disponible sur le site : www.crs.gov. Dernière visite le 10 octobre 2013.

Berg J. (2003), « the private security industry in south Africa : a review of applicable legislation », South African journal of criminal justice, 16(2), pp.178-196.

**Cédric. (2017)** « *Vers une politique publique de la sécurité privée ? Réguler la sécurité privée* » (1983-2014)», Thèse présentée et soutenue à Montigny-le-Bretonneux, le 15 novembre 2017.

**Faucher G. (**2015) « La nouvelle gouvernance de la sécurité publique et ses impacts sur les institutions démocratiques : Une analyse de cas de la commercialisation des services offerts par le SPVM.

**Mulone. M. (2008**) « *Privatisation et commercialisation de la sécurité : nouvelles perspectives sur les relations en public et privée* » thèse soutenue en février 2008 pour l'obtention du grade de docteur en criminologie à la faculté des arts et de sciences de l'école de criminologie

**Selam D (2017),** « *évolutions et mutations de la sécurité privée : étude des différents modèles de régulation* » soutenue le 25 Août 2017 ; Université de lyon.